

Décision n° 2014/09-08
relative au changement de nom de l'école d'électricité, de
production et des méthodes industrielles (EPMI)

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision :

La Commission prend acte du nouveau nom « ECAM-EPMI » que s'est donné l'établissement, école technique privée, à partir de la rentrée 2014. En conséquence, les titres d'Ingénieur diplômé délivrés prennent les intitulés suivants :

« **Ingénieur diplômé ECAM-EPMI** » en formation initiale sous statut étudiant.

« **Ingénieur diplômé ECAM-EPMI** », spécialité Génie énergétique et climatique, en formation initiale sous statut apprenti.

L'habilitation en cours, accordée pour 6 ans à partir de la rentrée 2013, se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2018/2019

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2014



Le président
Laurent MAHIEU